

BREUSCH'

wickersheim

Le village en action

Sommaire

1	Le mot du maire
2	Conseil Municipal
4	Infos Eurométropole
6	Urbanisme et Bâtiments
7	Affaires scolaires et enfances
8	Finances
10	Voiries, espaces et environnement
12	Etat civil
13	Travaux
14	Agenda-événementiel
16	Renseignements et autres informations

Responsable de la publication :

Michel BERNHARDT

Membres de la commission « communication » :

Richard HOFMANN, Doris TERNOY, Jean MEYER,
Daniel SEIFERT, Anne SCHAU, Denis LEJEUNE,
Véronique HAMANN, Jean-Louis NIEDERST.

Numéro imprimé à 650 exemplaires

Vente et reproduction interdite

Par respect de l'environnement ce document est imprimé sur du papier sans chlore



Chers habitants de Breusch'

Il m'est toujours très agréable de constater combien mes concitoyens sont sensibles à toutes les économies que la commune peut faire. Ils ont raison de prévenir la mairie quand l'éclairage est mal réglé, ou bien quand l'eau coule d'un hydrant ou au cimetière. Nous sommes à votre écoute, si une économie est réalisable, soyez certains que nous serons réactifs à votre demande.

Maintenant que la date de notre entrée à l'Eurométropole n'est plus qu'une question de jours, nous pouvons aussi profiter des conseils (gratuits) de leur Bureau d'Etudes. C'est déjà le cas pour les voiries du nouveau lotissement.

Pour attaquer le problème des économies d'énergies, elles pourront se faire plus facilement sur l'éclairage que sur le chauffage. Pour cette raison, notre commune s'est rapprochée de Ecotral d'une part : pour régler les problèmes d'éclairage, courant 2016, d'autre part (après étude) : pour remplacer les quelques 50 sources lumineuses du lotissement « Belle-Vue ». Ces boules qui éclairent le ciel sont obsolètes à l'heure actuelle, tant au niveau de la consommation que de l'éclairage rendu.

Puisque notre avenir et celui de nos enfants sera encore tributaire de l'énergie, c'est un devoir pour nous de l'utiliser avec parcimonie.

Votre Maire, Michel BERNHARDT



*Je souhaite à toutes et à tous
de chaleureuses fêtes de fin d'année
au sein de vos familles et une année
2017 douce et lumineuse.*





Conseil Municipal du 21 octobre 2016 :

1. Création d'un syndicat intercommunal d'accueil du jeune enfant, de l'accueil périscolaire et de la jeunesse, approbation des statuts et désignation des représentants
2. Suppression du CCAS
3. Droit de préemption sur la propriété HOLWEG
4. Offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement Bellevue
5. Demande exceptionnelle du FCB de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour la soirée années 1980
6. Contrat d'assurance de la Commune

Conseil Municipal du 23 novembre 2016 :

1. Élection d'un membre pour siéger au Conseil de l'Eurométropole suite à la fusion entre la Communauté de Communes «Les Châteaux» et l'Eurométropole de Strasbourg
2. Demande de retrait de la commune de Breuschwickersheim du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement Alsace - Moselle (SDEA) au titre de la compétence « eau potable »
3. Fêtes de fin d'année
4. Attribution d'heures supplémentaires à plusieurs agents communaux

Les comptes-rendus détaillés peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage de la Commune dans les jours suivants la tenue du Conseil, ainsi qu'au secrétariat de la Mairie et sur le site internet de la Commune : www.breuschwickersheim.fr

Pour plus de renseignements au sujet des délibérations prises lors des Conseils Municipaux, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

DÉLÉGUÉ de BREUSCHWICKERSHEIM A L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes Les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg au 1er janvier 2017, la Commune de Breuschwickersheim, qui était dotée de 4 conseillers communautaires dans la Communauté de Communes Les Châteaux, passe à un délégué au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil Municipal a donc été appelé à désigner en son sein, et parmi les 4 conseillers communautaires sortants, le délégué de la Commune de Breuschwickersheim à l'Eurométropole de Strasbourg.

Votre Maire Michel BERNHARDT a été élu à ce poste par les membres du Conseil Municipal lors de la séance du 23 novembre 2016.

Création d'un SIVU pour la gestion de la compétence Enfance

La compétence Enfance était une compétence exercée par la Communauté de Communes Les Châteaux. La Communauté de Communes a donc construit en 2013, le multi-accueil « Les lutins des Châteaux », situé à Breuschwickersheim et pouvant accueillir 45 enfants, tout comme elle s'occupait de la gestion des autres compétences liées à l'Enfance (notamment la gestion des accueils périscolaires dans les 5 Communes...).

Or dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes Les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Les Châteaux disparaît et la compétence Enfance n'étant pas une compétence de l'EMS, un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) a été créé pour s'occuper dudit volet Enfance.

Ce SIVU intitulé « SIVU Les Châteaux » est composé de membres désignés par les 5 Communes (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen) au sein de leurs Conseils Municipaux.

Pour la Commune de Breuschwickersheim, les représentants sont :

- Madame ARBOGAST Sylvie (suppléante : Madame SCHAUB Anne)
- Madame TERNOY Doris (suppléant : Monsieur KRATZ Lucien)

Pour tout renseignement concernant le multi-accueil ou l'accueil périscolaire, merci de vous rendre sur le site internet de la Commune : www.breuschwickersheim.fr



Nouvelle adresse de la mairie :
accueil.mairie@breuschwickersheim.fr

Nouvelles adresses mails de la Mairie :

Accueil Mairie : accueil.mairie@breuschwickersheim.fr

Nathalie CAQUELIN : nathalie.caquelin@breuschwickersheim.fr

Chloé KOCH : chloe.koch@breuschwickersheim.fr

www.breuschwickersheim.fr



BREUSCH'
wickersheim

Rechercher dans le site



LA COMMUNE ▾ LA MAIRIE ▾ LE CADRE DE VIE ▾ EUROMÉTROPOLE ▾

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	15h à 18h
Mardi	Fermé
Mercredi	9h à 12h
Jeudi	Fermé
Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h

CONTACTS MAIRIE

Adresse : 57, rue Principale
67112 BREUSCHWICKERSHEIM
Email : accueil.mairie@breuschwickersheim.fr
Téléphone : 03 88 96 00 05

MES DÉMARCHES

Titres d'identité
Etat Civil
Elections
Demandes d'autorisation d'urbanisme

GALERIE PHOTO



[Voir toutes les galeries](#)

MÉTÉO



Bienvenue à Breuschwickersheim

La mairie

Dernières Actualités



Liberté • Égalité • Fraternité

Inscription sur les listes électorales

30 novembre 2015

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire. Vous pouvez venir vous inscrire en mairie jusqu'au samedi 31 décembre 2015 une permanence sera assurée de 9h à 12h. Qui peut être électeur ? Il faut remplir les conditions suivantes : avoir au moins [...]

Agenda des manifestations

- 11** Repas des Aînés
Organisé par la Commune
- 15** Vœux du Maire
Organisé par la Commune
- 11** Dîner dansant
Organisé par le FCB
- 1** Concert
Organisé par l'Harmonie Sirène
- 2** Ouverture de l'étang de pêche
Organisé par l'Amicale des Pêcheurs

[Toutes les manifestations](#)



Rejoindre l'Eurométropole de Strasbourg, c'est aussi accéder à son Conseil de développement et participer à une histoire en construction !

Réunissant des habitants des communes membres, des personnes ressources actives sur son territoire ainsi que des représentants des institutions européennes, des organismes transfrontaliers et de nos voisins allemands, cette assemblée citoyenne de plus de 110 personnes est chargée de proposer des orientations à moyen et long terme sur les principales questions de société et politiques publiques.

Installé fin mai 2015, le Conseil de développement a fêté son 1er anniversaire cette année et déjà répondu à 3 interpellations du Président de l'Eurométropole, sur le plan local d'urbanisme, le numérique (disponibles sous <https://www.strasbourg.eu/fr/fonctionnement-ville-cus/communaute-urbaine-strasbourg/le-conseil-de-developpement>) et la transition énergétique (disponible début 2017), sous la présidence de Bernard CARRIERE, universitaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Conseil de développement au **03 68 98 51 61** ou sous conseildedevveloppement@strasbourg.eu



Deux pour le prix d'un

A compter du 11 décembre 2016, les résidents de l'Eurométropole pourront voyager à bord des trains TER Alsace grâce à leur abonnement CTS.

La convention signée entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est, la SNCF et la CTS offrira une plus grande liberté aux usagers des transports publics. Les voyageurs pourront se déplacer en train, bus et tram sur l'ensemble de l'Eurométropole avec le seul abonnement de la CTS. Ce dispositif permettra ainsi aux habitants de l'Eurométropole de circuler, sans surcoût, entre les 13 gares du territoire.

Tout comme aujourd'hui, la vente de ces abonnements sera assurée par la CTS. Afin de pouvoir assurer leur contrôle à bord des trains, ils seront associés à une contremarque à récupérer, sur demande, en boutique CTS et selon les modalités précisées sur le site internet de la CTS.

Le réseau TER constitue une véritable offre complémentaire avec le réseau de tram et bus. De nombreux usagers se déplacent en utilisant différents modes de transport pour un même trajet. Ce dispositif de reconnaissance des abonnements de la CTS à bord des TER prend en compte ce besoin de multimodalité et l'encourage.

Un réseau plus attractif

La complémentarité entre les réseaux de transport est notamment renforcée grâce au programme de modernisation des gares engagé depuis 2008 par La Région Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg. Les gares d'Entzheim, Lipsheim-Fegersheim puis Geispolsheim et Vendenheim ont été, par exemple, réaménagées pour en faire des pôles d'échanges multimodaux avec un parc-relais pour les voitures et les vélos, des cheminements piétons et une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le rabattement des bus vers les gares y est amélioré ainsi que la coordination des horaires afin de faciliter les correspondances. Trois navettes de rabattement sont actuellement expérimentées en gare d'Entzheim et de Graffenstaden : les deux premières depuis les communes d'Entzheim et de Holtzheim et via leurs parcs d'activités et la troisième en lien avec les zones d'activités de Forlen, la Vigie, Geispolsheim et Illkirch Sud.

A NOTER

Cette intégration tarifaire pour les abonnés CTS est complémentaire des actions réalisées pour les déplacements occasionnels. Le titre 24h individuel et l'Alsa+ journée groupe sont valables dans tous les transports publics du territoire de l'EMS (TER, cars interurbains, trams et bus).

Plus d'informations sur www.cts-strasbourg.eu



Déneigement des trottoirs

Conformément à l'arrêté municipal de votre commune, les propriétaires, locataires ou syndics de copropriété peuvent voir leur responsabilité engagée si un piéton se blesse en glissant sur le trottoir.

Dégagez la neige

- Enlever ou faites enlever la neige sur le trottoir devant votre habitation sur une largeur de 1 m minimum.
- Attention veillez à entasser la neige de telle façon que les bouches d'incendie, les caniveaux et les puits restent dégagés.

Sécurisez

- L'épandage de sel ou du sable (quelques poignées suffisent) est nécessaire sur sol glissant.
- Attention l'épandage de sel est interdit sur les trottoirs, terre-pleins et places plantés d'arbres et à proximité des monuments. Dans ce cas l'utilisation de sable est préconisée.

➔ Retrouvez les conseils pratiques pour le déneigement des trottoirs sur www.strasbourg.eu

Nos moyens pour déneiger les 1600 km de voies sur l'Eurométropole de Strasbourg

Les agents de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes, des agriculteurs et prestataires veillent à l'entretien hivernal des voies publiques pour vous assurer une sécurité optimale.

- Près de 400 personnes mobilisées en cas de risques,
- 119 véhicules équipés pour le service hivernal.

Eurométropole de Strasbourg

Circuler en hiver, priorité à la prudence!

Suivez nos interventions en temps réel sur strasmap.eu

SE RENSEIGNER Mairie ou site internet de votre commune

Eurométropole de Strasbourg
www.strasbourg.eu
www.strasmap.eu
 03 68 98 50 00

Info trafic et interventions en temps réel
strasmap.eu

Météo France
 Prévisions départementales :
 03 92 68 02 67
www.meteofrance.com

Allo CTS renseignements BUS/TRAM
 03 88 77 70 70
www.cts-strasbourg.eu

Association CADR67
 03 88 75 17 50
www.cadr67.fr

Viabilité hivernale ➔ 1^{er} novembre au 31 mars

L'abus de salage est dangereux!

Le salage des rues est effectué dans un souci de préservation de l'environnement. L'épandage est limité aux seuls événements à risque et en hiérarchisant les chaussées.

Le sel et l'environnement

Le sel dégrade les sols et les chaussées. Il affaiblit les végétaux et altère la qualité des milieux humides. Il nuit aux performances de traitement des stations d'épuration.

Salage différencié

Le salage différencié consiste à adapter les interventions selon l'intensité de l'évènement météorologique, la fréquentation et le type de voie.

Des interventions prioritaires

- les axes vitaux sont traités **24h/24 et 7j/7**
- les routes et pistes cyclables les plus fréquentées, sont traitées **dès 3h du matin**
- les voies résidentielles ou pistes cyclables moins fréquentées, sont traitées **en journée uniquement en cas de forte neige ou de verglas**.

Consultez la carte des priorités d'intervention sur strasmap.eu

1 Même après le passage des engins de déneigement, la chaussée peut rester glissante. Il convient donc de rester prudent.

1 L'efficacité du sel est plus faible par températures négative et sur les routes et les pistes cyclables peu fréquentées.

Piétons, cyclistes, automobilistes, adoptez les bons réflexes!

Anticipez les déplacements

- Renseignez-vous sur la météo et l'état des routes.
- Privilégiez les transports en commun dont le réseau est déneigé prioritairement.
- Adaptez votre itinéraire en conséquence et prévoyez des temps de trajet plus longs
- En cas de verglas, évitez d'utiliser les 2 roues, qu'ils soient motorisés ou non.

Préparez-vous

- Privilégiez des chaussures adaptées aux conditions hivernales.
- Protégez-vous du froid de la tête aux pieds
- Vérifiez le bon état des équipements obligatoires de votre vélo :
 - l'éclairage et la sonnette
 - les réflecteurs pour être bien vu,
 - les freins pour faire face aux situations d'urgence, plus fréquentes en cas de neige ou de verglas,

Portez un gilet réfléchissant. Il est obligatoire hors agglomération la nuit et recommandé pour tous vos déplacements

- pneus, batterie, essuie-glaces, freins, éclairage
- Équipez-vous d'un jeu de chaînes voire de pneus neige

LES PNEUS NEIGE :

En France, ne sont pas obligatoires, sauf sur certaines routes de montagne, mais vivement recommandés.

En Allemagne, les automobilistes doivent disposer d'équipements adaptés aux conditions climatiques. Le non-respect de ces dispositions peut être sanctionné d'une amende et influer sur la détermination des responsabilités en cas d'accident.

Soyez prudents

- Attention aux risques de chute. Restez vigilants.
- respectez scrupuleusement la signalisation et le code de la route, dosez vos freinages et abstenez-vous de coups de guidon brusques,
- évitez de circuler, de tourner et de freiner sur les bandes de marquage
- Dégivrez soigneusement votre pare-brise, ainsi que les vitres latérales et arrières. Enlevez la neige accumulée sur votre voiture, y compris sur le capot.

Adoptez une conduite préventive :

Sur chaussée glissante, les réactions de votre véhicule peuvent vous surprendre.

- anticipez vos freinages,
- évitez les accélérations brutales,
- ne donnez pas de coups de volant brusques,
- augmentez les distances de sécurité,
- adaptez votre vitesse.

Ne doublez pas les engins de déneigement et facilitez leur passage.

P Stationnez votre véhicule de manière à ne pas gêner la circulation des chasse-neige.



Le lotissement : les travaux avancent

Les travaux dans le lotissement se poursuivent. Une présentation publique sera organisée prochainement. Nous vous en tiendrons informés.





Création d'un syndicat intercommunal d'accueil du jeune enfant, de l'accueil périscolaire et de la jeunesse (SIVU « Les Châteaux »)

Comme vous le savez, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) a fixé à 15 000 habitants le seuil minimal du nombre d'habitants des Communautés de Communes.

Dans ce cadre, la fusion de l'Eurométropole de Strasbourg avec la Communauté de communes Les Châteaux prendra effet le 1er janvier 2017.

La plupart des compétences de la Communauté de communes seront reprises soit par l'Eurométropole, soit par les communes. Seules les compétences « Mise en œuvre d'une politique d'accueil du jeune enfant par la gestion d'un multi-accueil », « Mise en œuvre d'une politique enfance et jeunesse pour répondre aux besoins des familles en matière de garde, d'activités de loisirs d'animations périscolaires » et « Mise en œuvre de transports d'enfants liés à l'exercice de l'activité périscolaire » ne seront pas reprises par l'Eurométropole et sont des compétences « communes » aux cinq communes.

Aussi, il a été décidé de créer le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) « Les Châteaux » qui reprendra les trois compétences citées ci-dessus pour les cinq communes (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen).

Notre commune de 1 281 habitants sera représentée par 2 membres titulaires (Doris Ternoy et Sylvie Arbogast) et 2 membres suppléants (Anne Schaub et Lucien Kratz).

Ce SIVU aura en charge la gestion du site du multi-accueil de Breuschwickersheim, des sites périscolaire d'Achenheim, de Hangenbieten, d'Osthoffen et de Kolbsheim/Breuschwickersheim, le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) (accueil du mercredi et pendant les congés scolaires à Hangenbieten) et transport d'enfants lié à l'exercice de l'activité périscolaire (transport du mercredi entre les écoles et Hangenbieten).

Saint Nicolas



Cette année, le Saint Nicolas n'est pas venu tout seul à la rencontre des écoliers de Breuschwickersheim. En effet, il était accompagné de Hans Trapp (Père Fouettard) et de Christkindel !

Impressionnés plus qu'effrayés, les enfants des deux écoles de Breuschwickersheim après avoir chanté, ont pu partager un goûter en dégustant d'excellents mannele.





Focus sur les recettes de fonctionnement

Evolution

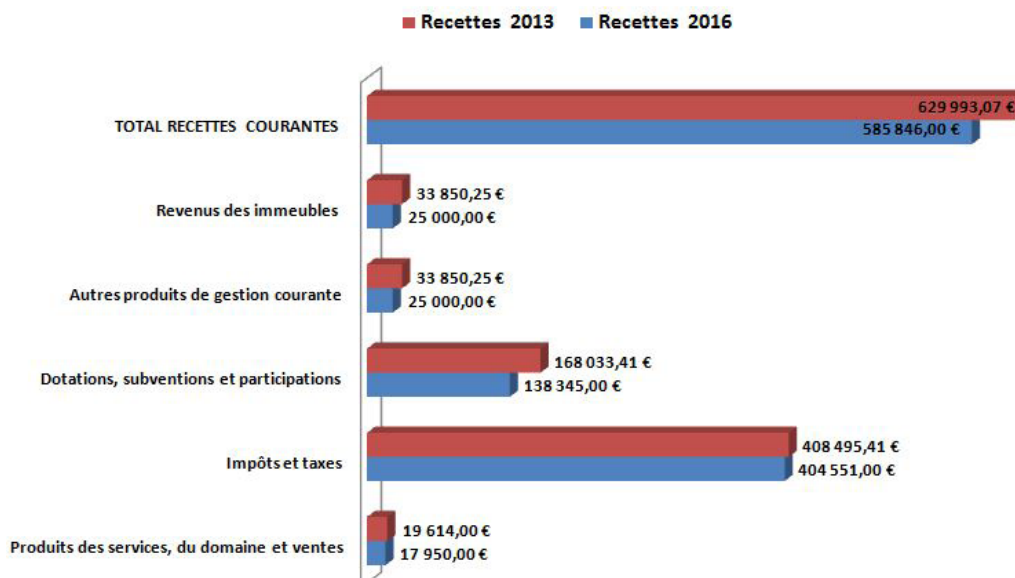
Nous poursuivons notre rubrique d'informations financières de la commune et vous proposons d'effectuer un focus détaillé de l'évolution des recettes courantes de fonctionnement (çad hors recettes exceptionnelles) sur la période de 2013 à 2016. En effet, 2013 correspond au point de départ de la mise en application d'un certain nombre de réformes, notamment la modification de la taxe professionnelle et la programmation d'une réduction de la Dotation Forfaitaire des Communes sur la période 2013 à 2017.

Les variations significatives touchent 3 rubriques : les impôts directs, l'attribution de compensation et la dotation forfaitaire et leur total engendre une baisse de 40 891 € entre 2013 et 2016, expliquant 90 % de la baisse globale des recettes.

Tableau evolution recettes courantes de fonctionnement

Libellé	ventilation %	Recettes 2016	Recettes 2013	variation en €	écart significatif en €
Produits des services, du domaine et ventes	3%	17 950	19 614	- 1 664	
Concession dans les cimetières	1%	3 000	2 200	800	
Redevance d'occupation du domaine public	0%	200	1 426	- 1 226	
Locations de droits de chasse	0%	1 250	2 400	- 1 150	
Loyers déchetterie et SFR	1%	8 500	8 799	- 299	
Autres redevances - (dont 4000 € de reversement par le foot pour 50% de participation entretien terrain)	1%	5 000	4 789	211	
Impôts et taxes	69%	404 551	408 495	- 3 944	
Contributions directes - Impôts directs	57%	333 000	293 326		39 674
Attribution de compensation	3%	17 100	68 683		- 51 583
Taxe sur consommation électricité	3%	17 500	19 265	- 1 765	
Fonds de péréquation des taxes add aux droits enregt des mutations	6%	36 951	27 222	9 729	
Dotations, subventions et participations	24%	138 345	168 033	- 29 688	
Dotation forfaitaire - N°67065	19%	113 094	142 076		- 28 982
Dotation de solidarité rurale DSR	2%	13 729	11 240	2 489	
Compensation Taxe Foncière Non Bâti	1%	2 934	4 136	- 1 202	
Compensation Taxe Foncière bâti	0%	625	1 282	- 657	
Compensation Taxe Habitation	1%	7 963	7 474	489	
Autres produits de gestion courante	4%	25 000	33 850	- 8 850	
Revenus des immeubles (salle polyvalente et ancienne école : arrêt location d'un appartement)	4%	25 000	33 850	- 8 850	
TOTAL RECETTES COURANTES (hors EXCEPTIONNELLES)		585 846,00	629 993,07	- 44 147,07	

Evolution des recettes entre 2013 et 2016





LES VARIATIONS SIGNIFICATIVES CONCERNENT 3 RUBRIQUES

LES IMPOTS DIRECTS / + 39 674 €

Les impôts directs regroupent les taxes d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et les taxes foncières sur le non bâti.

Ces impôts, qui représentent 57 % du total des recettes, constituent le principal levier de ressources pour la commune qui en gardera la maîtrise en 2017 après l'intégration dans l'Eurométropole de Strasbourg

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION / - 51 583 €

Cette attribution est versée par la Communauté des Communes. Son mode de détermination a été modifié en 2013 par le remplacement de la taxe professionnelle par 2 autres

taxes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

A ces montants sont déduits les charges pour le traitement des eaux fluviales, le schéma directeur et le cablage pour ainsi obtenir le montant de l'attribution de compensation.

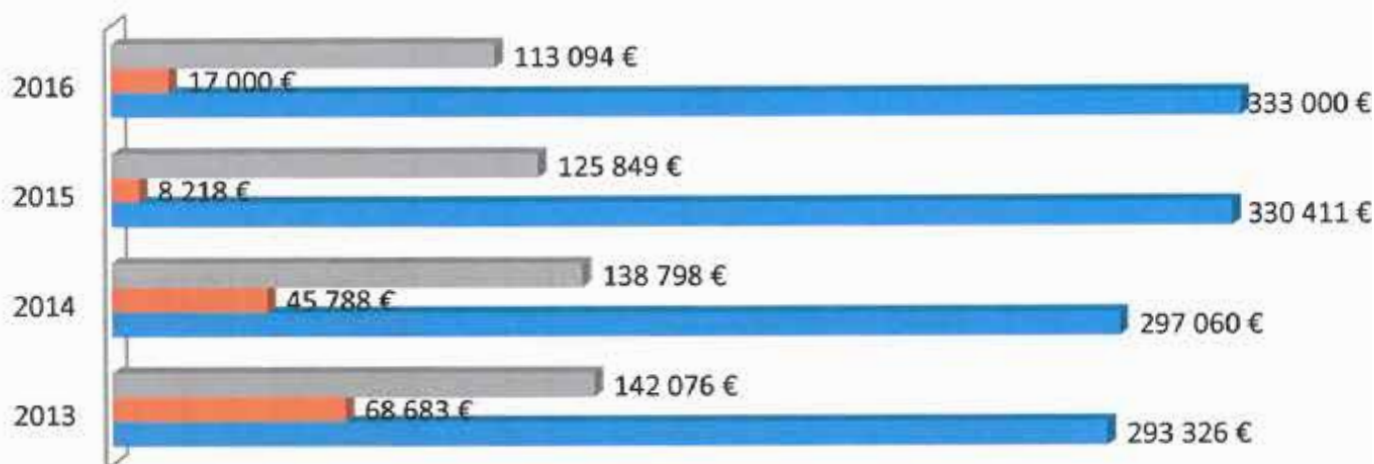
La dotation forfaitaire des communes / - 28 982 €

La dotation forfaitaire des communes est versée par l'Etat et représente la composante principale de la Dotation Globale de Fonctionnement appelée DGF.

Après une baisse de plus de 20 % sur la période 2013 – 2016, elle baissera encore de 5 % en 2017.

Les 3 variations significatives des recettes

■ DOTATION FORFAITAIRE ■ ATTRIBUTION DE COMPENSATION ■ IMPOTS DIRECTS





Un village sans pesticides



Depuis le 1^{er} janvier, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'usage des pesticides par les communes dans les espaces verts, promenades, forêts et voiries, en dehors de quelques produits présentant de faibles risques.

Jusqu'à présent, les pesticides ont aidé à nettoyer le village des « mauvaises » herbes (désherbants) et à protéger les massifs de fleurs des insectes (insecticides), limaces et maladies (fongicides). Cependant, ces produits chimiques sont toxiques pour l'homme et les milieux naturels. La pluie entraîne ces substances vers les caniveaux jusqu'à la station d'épuration qui n'est pas prévue pour les traiter : les pesticides se retrouvent rejetés dans le Muhlbach avec les eaux épurées. Ne plus utiliser de pesticides préserve la qualité de notre air et de nos eaux, mais aussi la santé des abeilles, des habitants du village, et celle de nos agents communaux, premiers exposés à ces produits.

Jean-Michel et Nicolas, nos agents communaux, ont anticipé cette interdiction et ont entretenu notre village avec de moins en moins de pesticides ces dernières années, en développant de nouvelles techniques, comme le paillage des massifs qui empêche les herbes indésirables de germer. Ne plus utiliser de tout de pesticides leur demandera de la créativité et du travail supplémentaire. Remercions-les de leurs efforts pour nous offrir un cadre de vie plus propre ! Et soyons tolérants vis-à-vis de ces sacrées « mauvaises » herbes qui seront sans doute plus nombreuses qu'aujourd'hui, et pourtant pas indicatrices d'un mauvais entretien, mais d'un entretien différent.

Nous, habitants de Breuschwickersheim, devons apprendre à apprécier le nouveau visage de notre village sans pesticides. Changer de regard sur le beau et le propre, chers à tous les alsaciens. Les herbes spontanées ne sont ni mauvaises, ni sales, ni dangereuses. Elles sont signes de vie. Et nous pouvons, chacun d'entre nous, aider Jean-Michel et Nicolas à les maîtriser, par exemple en balayant régulièrement le trottoir et le caniveau, pour empêcher les herbes de prendre racine. De même, au cimetière, c'est à nous que revient l'entretien des tombes de notre famille, les agents communaux se chargeant des allées

Coulées de boue : Agissons avec de nouvelles initiatives !

Le 24 juin dernier, une coulée d'eau boueuse envahissait notre stade de foot et le terrain de pétanque, suite à une violente pluie d'orage. Le club de foot a dû faire intervenir des engins pour déblayer et évacuer les 20 bennes de boue sèche. Une partie de la pelouse, endommagée, a dû être remplacée. Depuis juin, le terrain est impraticable, le tournoi a été annulé et les équipes jouent les matches aller à l'extérieur.

De l'autre côté du village, en mai 2009, de fortes coulées d'eaux boueuses avaient dégringolé le long de la rue du Schlittweg et jusqu'au parking de la salle polyvalente. L'eau chargée de terre et de débris avait inondé et endommagé des caves, ainsi que recouvert les chaussées, bouché les bouches d'égout. Cette année, rien de tel dans ce secteur : l'eau qui y a coulé était plus claire. Depuis ces événements, les agriculteurs du village se

mettent en effet d'accord pour disséminer des parcelles de blé ou implanter des bandes de blé en travers de la pente, en amont de la rue du Schlittweg. Les tiges de blé, bien drues en mai et juin, ralentissent le flux d'eau, qui s'infiltre mieux et arrache moins de particules de terre. L'eau qui s'évacue vers la rue est moins chargée en terre.

En septembre dernier, à la demande de la commune, les agriculteurs du village se sont réunis avec une conseillère de la chambre d'agriculture, et ont choisi les parcelles à implanter en blé en 2017 au-dessus du terrain de foot, pour freiner au mieux les eaux qui descendent de la colline. L'année suivante, ils se concerteront à nouveau, puisqu'il n'est pas possible de cultiver du blé deux années de suite sur la même parcelle.



Les orages de printemps deviennent de plus en plus violents et les spécialistes du changement climatique nous prédisent que ces phénomènes que nous qualifions aujourd'hui d'exceptionnels deviendront la norme. Heureusement, des solutions existent pour lutter contre ces coulées d'eaux boueuses, ou du moins pour en diminuer les conséquences : au niveau des pratiques des agriculteurs (et c'est ce qui a été engagé sur notre commune), ou bien par un autre aménagement du paysage (taille et orientation des parcelles et des chemins, haies...), ou bien encore par l'aménagement d'ouvrages (fossés, bassins de rétention...). Si par malheur l'autoroute du Grand Contournement Ouest venait à se construire, les terres du village seraient remembrées. Ce remembrement serait l'occasion de se poser la question des solutions les plus adéquates pour lutter contre les coulées de boue et de les mettre en œuvre tout autour du village.



Voirie : une compétence exercée par l'EMS dès le 1er janvier 2017

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes Les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), la compétence Voirie qui était jusqu'à présent exercée par la Commune, le sera par l'EMS à compter du 1er janvier 2017.

A cet effet, M. le Maire et ses Adjoints ont rencontré les interlocuteurs du Service des Voies Publiques de l'EMS pour une première réunion en septembre dernier. Cette réunion avait pour but de :

- valider le constat relatif à l'état des voiries
- esquisser les priorités d'aménagement et d'entretien de la voirie
- répertorier les points sensibles dans la Commune (carrefours, entrées de village, passages protégés...) afin de lancer avec les services compétents les études permettant de déterminer les aménagements possibles, nécessaires et réglementaires.

Nous reviendrons vers vous pour vous informer des avancées dans ce dossier.





Mariages 2016



MORTZ Julien, Gérard, Georges et MEISTER Angélique,
Sandra, Stéphanie célébré le 12 août 2016



HEMERY-MENU Steeve, Remy, Henri et RIGAULT Joanna,
Suzanne, Louise célébré le 10 septembre 2016

Naissances

03/07/2016 à Strasbourg
GRUSS Sam, Léon, Isaac

05/07/2016 à Strasbourg
HARRE Rosalie, Catherine, Iris

30/07/2016 à Schiltigheim
PEREIRA Manon, Mathilde, Marie

16/10/2016 à Haguenau
KUHNS Maxence, PASCAL, Jean-Marie

19/10/2016 à Schiltigheim
MILLEROT Robin

10/11/2016 à Strasbourg
BRUCKMANN Victoria, Laure, Madeleine



Décès

22.06.2016 à Strasbourg
M. ERHARDT Alfred, Jacques

01.10.2016 à Strasbourg
Mme NIEDERST née MONRIBOT Marguerite





Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Vous pouvez venir vous inscrire en mairie jusqu'au samedi 31 décembre une permanence sera assurée de 9h à 12h.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Dates des prochaines élections

Présidentielles

1^{er} tour : 23 avril 2017
2nd tour : 7 mai 2017

Législatives

1^{er} tour : 11 juin 2017
2nd tour : 18 juin 2017



Rénovation de l'éclairage public du lotissement « Bellevue »

Lors du Conseil Municipal du 21 octobre dernier, vos élus ont choisi le bureau qui assistera la Mairie dans la procédure et les travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Bellevue », qui comprend les rues Albert Schweitzer, de l'Ecole, du Général de Gaulle, Sturmeck, de Handschuheim, Stoskopf, Victor Hugo et la Place Gambetta.

En effet, l'éclairage desdites rues est encore d'origine (mise en place dans les années 1974) et est assez fatigué. La Municipalité

a donc décidé, d'autant plus vu les nombreuses pannes constatées dernièrement, de procéder au renouvellement du réseau d'éclairage public. Les travaux, qui devraient avoir lieu courant 2017, comporteront également une réfection des trottoirs.

La Commission Voirie et le Conseil Municipal reviendront vers vous, au fur et à mesure de l'avancement du dossier, avec de plus amples informations dans les prochaines éditions du bulletin communal.



Fête Nationale



Fête des aînés

En ce dimanche 11 décembre nos aînés ont pu partager un bon repas et profiter d'une après-midi de chants et de danse animée par l'Harmonie Sirène





Grands anniversaires



80 ans, BAUR née KIEFER Marguerite, 24 octobre 2016



85 ans TOUSSAINT née METZGER Lydie, 26 novembre 2016



85 ans UFFLER Alfred, 19 octobre 2016



80 ans ROESS née LEIPP Mathilde, 26 novembre 2016

Grand anniversaire

85 ans MANGINOT Guy, 21 octobre 2016

Noces d'or



Noces or FLOREANI Thérèse et Jordan, 25 juin 2016



Noces or ZEISSLOFF Christiane et Arthur, 16 septembre 2016

Noces d'or

HOFFER Marie Thérèse et Jean Marie, 4 juin 2016

Noces de diamant



Noces de diamant KUHN Yvana et Marcel, 30 novembre 2016



Nouvelle Section à l'ASCB : Histoire et patrimoine

« Savoir d'où l'on vient et comprendre où l'on va ... », une maxime souvent reprise en citation ou qui vous traverse l'esprit surtout en cette période de turbulences dans notre monde.

Sophie Ouvrard, Alfred Diemer, Jean Meyer, Daniel Seifert et Claude Toussaint ont voulu s'intéresser à l'un de ces événements qui a ponctué la vie de notre village. Comment a été vécue la période 1939 – 1945, celle de la seconde guerre mondiale, par les jeunes de Breuschwickersheim ? Ces jeunes ont échangé leur statut contre celui d'anciens et ce sont bien eux qui, individuellement, vont alimenter la mémoire collective. Pour être précis, nous ne souhaitons pas refaire ce qui a été fait, mais plutôt nous focaliser sur une période donnée.

Aussi, notre projet a pour objectif de faire témoigner nos anciens pour qu'ils partagent leurs souvenirs et autres anecdotes croustillantes avec les plus jeunes générations.

Nous avons déjà procédé à l'interview filmée de Jean Bernhardt et Charles Toussaint, d'autres sont à suivre.

Il est important de noter le bien-être que suscite ce partage aussi bien auprès de l'interviewé que de notre équipe.

1er indice de nos découvertes :

« 1939, mer han em Dorf B.O.A. qu'het, e Kompanie B.O.A. !* » Voilà ce que disent les anciens du village qui ont vécu la seconde guerre mondiale. En effet, plusieurs photos du livre sur l'histoire de Breuschwickersheim attestent de la présence de soldats français dans le village au début de la guerre.

B.O.A. est l'abréviation de « Bataillon d'Ouvriers d'Artillerie » dont la mission était de mettre sur pied un Parc d'Artillerie de secteur fortifié. Ces Parcs d'Artillerie Divisionnaires étaient les unités chargées de la gestion et de l'approvisionnement en munitions (artillerie et infanterie) des divisions d'un secteur fortifié.

En 1939, les soldats stationnés à Breuschwickersheim appartenaient au 20ème B.O.A. du centre mobilisateur de Toul. Voici pour la mise en bouche ! Nous vous tiendrons informés de l'avancement de notre projet.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souvenirs et vous remercions par avance de la contribution que vous pourriez y apporter (témoignages, photos, objets, ...)

Pour tout contact :
daniel.seifert67@gmail.com

*En 1939, nous avions un B.O.A. dans le village, une compagnie entière !



L'insigne du B.O.A «détourné»

Règles de civisme

Lutte contre le bruit

• Les horaires pour la réalisation par les particuliers de travaux de bricolage ou de jardinage avec des appareils à moteur thermique sont limités :

- Du lundi au vendredi de 9h à 19h
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Entretien des trottoirs et caniveaux

L'entretien des trottoirs revient aux riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Que ce soit en hiver avec le déneigement et le salage ou le reste de l'année pour le balayage, l'arrachage des mauvaises herbes...

En effet, concernant le déneigement et le salage un arrêté municipal a été adopté en date du 30 décembre 2013.

Propreté et gestion des déchets



La propreté de notre Commune est l'affaire de tous.

Des poubelles sont à disposition dans les rues et autres lieux publics, utilisez-les.

Cependant, ces poubelles ne doivent pas être utilisées pour alléger vos poubelles se trouvant à votre domicile.

De plus, rappelons que les dépôts sauvages d'ordures et les brûlages de déchets à l'air libre constituent une infraction au Code de l'Environnement susceptibles de poursuites au titre du Code Pénal notamment.



Plantations

Il vous incombe d'entretenir les arbres et autres plantations se trouvant sur votre propriété afin qu'elles n'empiètent pas sur les voies publiques et sur les propriétés voisines.

Stationnement

Veillez respecter les règles de circulation et de stationnement propres à chaque rue tel que prévu par le Code de la Route et les arrêtés municipaux. Ainsi stationnez-vous dans les cases, n'encombrez ni les sorties de cours, ni les rues, ni les passages piétons, laissez la voie accessible notamment aux véhicules de secours mais également aux riverains.

Ramassage Crottes

« Ramasser, ce n'est pas s'abaisser » !

Nous espérons que vous utilisez tous, les distributeurs de sachets installés dans votre village !

Nous rappelons à tous les propriétaires que leurs chers toutous ne doivent pas être libérés à la divagation mais contenus sur la propriété clôturée et/ou attachés dans la cour. Tout ceci évitera bien des désagréments.



La Mairie

La mairie est ouverte au public

Lundi : **15h à 19h**

Mercredi : **9h à 12h**

Vendredi : **9h à 12h - 14h à 17h**

Nathalie et Chloé se feront un plaisir de vous accueillir.

Accueil **03 88 96 00 05**
accueil.mairie@breuschwickersheim.fr

Michel BERNHARDT, Maire **06 45 08 83 02**

Les Adjoints :

Lucien KRATZ **06 76 28 61 50**

Richard HOFMANN **06 50 27 92 02**

Doris TERNOY **06 07 08 35 50**

Responsable de la Salle Polyvalente **06 77 25 34 81**

Service Social **03 88 96 00 05**

Se renseigner auprès de
Mme CAQUELIN à la Mairie

Site internet de la commune : www.breuschwickersheim.fr

La Poste

L'Agence Postale Communale est ouverte au public

Du Lundi au mercredi : **14h à 17h**

Vendredi : **9h à 12h - 14h à 17h**

Samedi : **9h à 11h**

Carine se fera un plaisir de vous accueillir

Accueil : **03 88 96 00 00**

Les Numéros utiles

POMPIERS **Faire le 18**

Jean-Louis NIEDERST, Chef de Section

GENDARMERIE **Faire le 17**
Wolfisheim **03 88 78 20 19**

URGENCE - SAMU **Faire le 15**

Numéro d'urgence européen **112**

SANTE **03 88 96 18 69**
Médecin Dr MARGUERON
et collaborateur libéral
Sophie HAETTEL

Cabinet infirmier LEGRAND

BINDER, KAEFFER **03 88 96 57 17**

Podologue Mme BARADEL **03 90 29 35 41**

Masseur, Kiné Mme OBRY **09 83 67 93 86**

SOS MEDECINS

ASUM 67 – Association de Soins **03 88 75 75 75**

et d'Urgences Médicales **03 88 36 36 36**

Centre antipoison **03 88 37 37 37**

Urgences SOS mains **03 88 55 22 68**

SOS Ambulance **0800 648 201**

PHARMACIES

Achenheim **03 88 96 14 80**

Ittenheim **03 88 69 00 14**

Pharmacies de garde :

3237 (n° Audiotel 0,34 euros TTC/minute) ou sur le site web
des pharmacies de garde

ENFANCE

Multi Accueil **03 88 51 65 67**

Périscolaire **09 50 11 18 07**

Ecole Maternelle **03 69 78 01 91**

Ecole Élémentaire **03 69 81 53 98**

CULTES

M. FRANCOIS Pasteur **03 67 08 67 70**

M. ZANGRE Curé **03 88 96 00 76**

CENTRE ADMINISTRATIF - VILLE ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

1 parc de l'Étoile

67076 Strasbourg Cedex

Site internet :

03 68 98 50 00

www.strasbourg.eu

DECHETS

Déchets **03 68 98 51 90**

Enlèvement des objets encombrants **03 68 98 51 89**

Pour mémoire, la déchèterie de Breuschwickersheim reste ouverte les mercredis et samedis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



CALENDRIER Janvier 2017 – Décembre 2017

Janvier

15 janvier Vœux du Maire Par la Commune

Février

11 février Dîner dansant Par le FCB

Avril

1er avril Concert Par l'Harmonie Sirène

2 avril Ouverture de l'étang de pêche Par l'Amicale des Pêcheurs

8 avril Osterputz Par la Commune

30 avril Marché aux Puces Par le FCB

Mai

1er mai Tournoi de pétanque Par le Club de Pétanque

Du 12 mai au 4 juin Tournoi Open Tennis Par le Club de Tennis

14 mai Pêche des scolaires Par l'Amicale des Pêcheurs

25 mai Grand concours de pêche Par l'Amicale des Pêcheurs

Juin

Du 24 au 26 juin Les 24 heures de Breusch Par l'Amicale des Pêcheurs

Juillet

13 juillet Fête Nationale Par l'Harmonie Sirène

Du 13 juillet au 4 août Tournoi des séniors Par le Club de Tennis

Du 29 au 30 juillet Tournoi de Foot Par FCB

Août

6 août Pêche des habitants Par l'Amicale des Pêcheurs

19,20 et 21 août Messti Par l'Amicale des Sapeurs Pompiers

Septembre

10 septembre Pêche Inter-Sociétés Par l'Amicale des Pêcheurs

10 septembre Messe Par la Paroisse Catholique

Octobre

15 octobre Bourse aux jouets Par le Club de Tennis et le Club de Gym

Novembre

12 novembre Cochonnaille Par l'Amicale des Pêcheurs

Décembre

3 décembre Fête de l'Avent Par la Paroisse Protestante

17 décembre Fête des Aînés Par la Commune